



# BULLETIN EXPRESS

**AUTOMNE 2013**

ONT PARTICIPÉ À CE BULLETIN : CHARLES RAINVILLE, MARC-ANDRÉ ROY, MARIA STUART, PIERRE PROVENÇAL, VIATEUR BOUTOT ET VÉRONIQUE HOULE.

## Problèmes de chauffage (¿Problemas de calefacción?)

Par Charles Rainville

Tout logement à Montréal doit être muni d'un système de chauffage qui permet de le maintenir à une température de 21 degrés Celsius ou plus. Les propriétaires doivent aussi, dès que les nuits frôlent le point de congélation dehors, chauffer les espaces communs d'un édifice, même les garages, les sous-sols, les vestibules et aussi les logements vacants à au moins 15 degrés Celsius. Si votre propriétaire ne le fait pas, vous avez des recours. N'hésitez surtout pas à les utiliser!



Visitez l'ALV et contactez les inspecteurs de la Ville de Montréal au 311. Votre nouvel-le élu-e municipal-e peut aussi forcer les inspecteurs à bouger s'ils ne semblent rien faire de votre situation.

¡Nuevo! Hablamos el español en la ALV... Llámenos o visítenos para más información...

## Avis pour les résidents-es des HLM pour personnes âgées.

Par Pierre Provençal



Il existe deux types de HLM, soit les HLM familiaux et les HLM pour les personnes âgées, ou pour les personnes avec un certain handicap. L'une des différences entre ces deux types est que les gens dans les HLM pour personnes âgées n'ont pas accès au contrôle de l'eau chaude dans le bain. En effet, une valve fixe empêche les résidents de contrôler la température de l'eau.

Ce contrôle de l'eau est le fruit de l'ancienne ministre Marguerite Blais, ministre responsable des aînés, qui a fait adopter une loi obligeant les résidences publiques et privées à contrôler la température de l'eau, afin d'assurer la sécurité des personnes âgées. Il est toutefois intéressant de savoir que si vous avez l'avis d'un médecin ou d'un autre spécialiste affirmant que vous avez besoin d'une eau plus chaude, vous pourriez vous faire enlever cette valve et avoir libre accès à la température de l'eau.

## Lac-Mégantic : Inquiétudes de locataires

*Par Viateur Boutot*

À la suite de la tragédie qui a frappé Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013, les autorités municipales ont fait le point, début octobre, sur les moyens mis en œuvre pour rétablir la situation dans cette ville de l'Estrie. Un comité a notamment été créé pour venir en aide aux sinistrés. Pour permettre la relocalisation des personnes évacuées, propriétaires et locataires, une liste de résidences et logements disponibles est établie. De plus, un soutien, aux plans psychosocial et financier, est également fourni. La Croix-Rouge offre une assistance financière pour la relocalisation.

Pour les locataires, l'emménagement dans un nouveau logement demeure source de préoccupation. En effet, quel prix devront-ils payer pour leur nouveau lieu d'habitation? Rien ne garantit que les propriétaires de logements ne profiteront pas de la situation pour imposer un loyer largement supérieur à celui qu'assumait un locataire avant l'accident ferroviaire.

### Une nouvelle travailleuse !

Bonjour aux militantes et militants de l'ALV, je suis la nouvelle travailleuse que vous croiserez au local ou dans les différentes activités. Je me présente, Véronique Houle, militante depuis quelques années dans le quartier, notamment dans le milieu féministe et dans le domaine du logement. Je suis très heureuse de pouvoir apporter ma couleur à l'ALV et mon soutien aux locataires du quartier. Je serai au front! Lo mas importante es seguir la lucha en el barrio para que las condiciones de vida de los y las inquilinos/as sean mejores! Au plaisir de faire votre connaissance!



---

L'Association des locataires de Villeraie vous souhaite un bon temps de fêtes. Prenez note que nous serons fermé du 20 décembre au 5 janvier. De plus, veuillez prendre note qu'il y aura un atelier sur la reprise de logement le lundi 16 décembre et le mardi 14 janvier.

N'oubliez pas de vous inscrire pour le 5 à 7 du temps des fêtes qui aura lieu le 10 décembre.

---

#### **Pour nous contacter :**

Adresse : 7378 rue Lajeunesse, local 213

Heures d'ouverture : mardi et jeudi entre 13h30 et 16h30

Téléphone : 514-270-6703

Web : [alv@cooptel.qc.ca](mailto:alv@cooptel.qc.ca)

<http://associationdeslocatairesdevilleraie.blogspot.ca>